



## Demission pour formation professionnelle

Par **clairecaro**, le **07/06/2011** à **14:18**

Bonjour, rnactuellement en congé parentale, au mois d'aout 2011 cela fera trois ans que je travaille en CDI mon conge s'arrete debut septembre mais je commence une formation fin Aout (donc il faudra que j'arrete avant mon conge parentale) par contre comment faire vis à vis de mon employeur ? quand donner ma demission? qu'est ce que je lui doit? Qu'est ce qu'il me doit?rnMerci

Par **Cornil**, le **09/06/2011** à **16:32**

Bonsoir "clairecaro"rn rnIl est communément admis qu'un salarié en congé parental puisse donner sa démission en cours de celui-ci et que le préavis s'impute à sa demande sur la durée du congé parental restant à courir.rnTu risques fort d'avoir un préavis à respecter de 2 mois (je ne peux pas te donner de chiffre catégorique, cela dépend de ta convention collective), donc pour un effet au début septembre, il faut que tu envoies ta démission avant fin juin. rnTu ne dois évidemment rien à l'employeur et celui-ci ne te doit que ton solde éventuel de congés payés non pris. rnBon courage et bonne chance.